

nistrées directement par une commission locale de trois syndics élus par les contribuables. Dans nos paroisses, les districts d'école étant presque exclusivement français, les syndics choisis sont français, et ainsi nous pouvons donner une direction plus ou moins française à nos écoles.

Mais il y a plus. Quoique nous ayons dit plus haut que l'acte de 1877 ne fasse pas mention du français, nous jouissons toutefois, depuis cette date, de plusieurs concessions, des différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir.

En 1891, on nous accorda le droit de faire usage de la série de livres de lecture Montpetit. Nos écoles ont beaucoup profité, de ces livres ; mais il y a deux ans, ne pouvant plus nous procurer cette série, nous nous sommes vus obligés de faire adapter la nouvelle série qui venait d'être rédigée pour les écoles françaises de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Cette série ne vaut pas l'autre, mais toutefois nous en sommes passablement contents.

En 1892, le gouvernement faisait un pas de plus en avant, en nous donnant un inspecteur acadien pour surveiller l'enseignement du français dans nos écoles. Un inspecteur anglais et protestant visitait encore nos écoles pour les autres matières du programme ; mais aujourd'hui nous pouvons dire que le double inspectorat est aboli et que, depuis 1911, nos écoles ne reçoivent que la visite de l'inspecteur acadien. Etant donnés ces avantages et le fait que nos écoles sont sous la surveillance immédiate de syndics acadiens, nous n'avons peut-être pas trop à nous plaindre.

Il y a dans cette petite province, sur un total de 478 écoles publiques, quarante-quatre écoles françaises, dites *écoles acadiennes*, où le français est enseigné, à peu d'exceptions près, par des instituteurs ou des institutrices de notre nationalité.

Sur ce nombre, trente-deux sont des écoles primaires d'un département, neuf des écoles graduées ou deux ou trois départements, et trois des écoles supérieures dites "écoles de grammaire", formant en tout 60 départements. Dans ces écoles 1 650 élèves reçoivent un enseignement primaire en langue française.

Le programme du cours français se borne à l'enseignement de la lecture, de la grammaire française et de la rédaction. De plus, les élèves sont initiés, au moyen de la langue française, aux premières notions d'arithmétique et de géographie.

Le jeune élève, en arrivant à l'école, doit d'abord apprendre à lire le français. Au bout de la première année, généralement, il doit commencer l'étude de la langue anglaise, et ensuite jusqu'à la fin de son cours, l'élève apprendra concurremment les deux langues. D'ordinaire, la séance de l'avant-midi est consacrée à l'étude du français, et celle de l'après-midi à l'anglais.